

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 juin 2021 à 20h00

Présent(e)s :

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
MM. Marc Truan, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. Fabrice Calame

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Délibération D229 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 55'000.- destiné à financer les travaux d'entretien des chemins piétonniers :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021
 - Vote de la délibération
 - 5.2 Délibération D230 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 85'000.- destiné à financer les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux usées (EU) au chemin Lullin :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021
 - Vote de la délibération
 - 5.3 Délibération D231 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 65'000.- destiné à financer les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux pluviales (EP) au chemin de la Grand-Cour :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021
 - Vote de la délibération

- 6 Proposition de motion : Motion M41 du groupe PDC vert'libéraux : « Mesure de réduction du bruit routier à Troinex sur les routes cantonales ayant été identifiées comme dépassant régulièrement les normes en matière de bruit routier en abaissant la vitesse de circulation à 30 km/h »
- 7 Propositions individuelles et questions
- 8 Huis clos : Demande de naturalisation

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle remercie Mme V. Hirsch, qui a présidé le Conseil municipal du 2 juin 2020 au 31 mai 2021.

La Présidente excuse l'absence de M. Fabrice Calame et donne lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communications de la Présidente de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication

Mme V. Hirsch indique que la commission Social, jeunesse, loisirs et communication s'est réunie le 2 juin. Celle-ci a reçu MM. André Bossard et Alexandre Odier afin de les entendre sur les besoins de Théâtroinex par rapport au projet de Ferme de la Culture. Il semble que la commission a désormais rencontré tous les acteurs culturels qui pouvaient lui apporter des informations et lui faire part de leur expérience.

S'agissant des questions de communication, les commissaires ont discuté du nouveau journal Troimag et du travail de l'agence EtienneEtienne, qui satisfait entièrement la Mairie. Cette agence s'occupera également des futurs *flyers* pour les différentes fêtes troinésiennes.

Communications du Vice-Président de la commission ad hoc Crèche et zone sportive

M. Rüttimann rapporte que la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive s'est réunie le lundi 7 juin. A cette occasion, les commissaires ont décidé de transférer l'ensemble des questions relatives à la déchetterie à la commission Développement durable et infrastructures et de transmettre celles qui concernent la crèche, en particulier sa gouvernance, à la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication. La commission *ad hoc* Crèche et zone sportive restera quant à elle en place pour suivre l'évolution du projet en cours jusqu'à son inauguration, qui devrait avoir lieu l'année suivante.

Communications de la Présidente de la commission Développement durable et infrastructures

La Présidente, Mme Schneider-Bidaux, annonce que la commission Développement durable et infrastructures a décidé de ne pas reconduire les « visites villas » proposées aux habitants durant l'hiver. En effet, le bilan des commissaires qui ont participé à ces visites est mitigé.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Epicerie : M. le Maire donne quelques informations sur la fin des travaux de rénovation de l'épicerie et le déménagement dans les locaux rénovés :

- La fin des travaux, initialement annoncée pour la fin du mois de juin, est prévue la semaine du 5

juillet. Les travaux se sont bien déroulés et ont été bien maîtrisés par l'architecte.

- Du 10 au 31 juillet, l'épicerie sera fermée : M. Nashed sera tout d'abord en vacances, puis il emménagera dans les nouveaux locaux.
- La réouverture de l'épicerie dans le nouveau bâtiment est prévue le lundi 2 août.

Retour sur l'année écoulée : Alors que la première année de la législature 2020-2025 est déjà terminée, M. Lavorel dresse un bilan de cette période qui fut difficile, mais également productrice de nombreux projets.

La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve le système démocratique. Pour les nouveaux élus, qui n'ont jamais siégé dans la salle du Conseil municipal, il n'a pas été facile de commencer leur mandat dans la grande salle des fêtes de Troinex, qui peut se révéler intimidante.

Au début de la présente législature, l'Exécutif a essayé d'informer au mieux les conseillers municipaux lors de séances de commissions. Néanmoins, s'agissant notamment des projets en cours, il a rencontré quelques difficultés à transmettre des informations sur les nombreux sujets qui occupent la commune. Lors de l'année écoulée, la communication au sein de groupes, entre les groupes et même entre les magistrats et leurs groupes a été difficile. Ceci prouve que les discussions informelles et les apéritifs qui ont d'habitude lieu après les séances du Conseil municipal manquent, car elles permettent de refaire les débats, d'aplanir certaines incompréhensions et de préciser les pensées.

Alors que les tensions et les impatiences pour un grand nombre de personnes sont montées de plusieurs crans pendant l'année écoulée, l'ensemble des débats ont été constructifs. Les nombreux échanges ont toujours été effectués dans le respect d'autrui, même si les idées étaient divergentes.

De nombreux projets ont occupé les autorités communales au cours de l'année écoulée, tels que :

- Le journal de la commune ;
- Le site internet qui sera bientôt actualisé ;
- L'utilisation des réseaux sociaux ;
- La rénovation de l'épicerie, qui sera bientôt terminée ;
- Le dossier du PDCom, qui est presque abouti et qui sera envoyé pour consultation auprès des services de l'État ;
- La stratégie de la zone « villa » (zone 5), qui est presque terminée ;
- L'obtention de l'autorisation de construire de la crèche, du restaurant, des vestiaires du *club house*, d'un local pour les jeunes et du réaménagement de la zone de l'Agorespace ;
- Le masterplan du centre du village, qui est également abouti ;
- Le programme de la future ferme de la culture, qui a bien avancé ;
- L'étude de l'ensemble du stationnement dans la commune en vue d'établir une stratégie de zones blanches à macaron, qui avance bien ;
- Les axes de mobilité douce, au sujet desquels le débat se poursuit ;

De nombreuses commissions ont travaillé en parallèle sur des sujets divers et variés et tous les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal ont fourni un travail important. Le village de Troinex entrant dans une phase importante de son développement, M. Lavorel tient à remercier l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux pour leur attitude positive au cours de la première année de législature 2020-2025.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Nouveau directeur de l'école de Troinex : Mme B. Hirsch donne lecture du courrier reçu de la Direction générale de l'enseignement obligatoire concernant le nouveau directeur de l'établissement Grand-Salève (Veyrier) – Troinex :

Concerne : direction de l'établissement primaire Grand-Salève / Troinex

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,

Je porte à votre connaissance la désignation de Monsieur Stéphane Zbinden comme directeur du nouvel établissement Grand-Salève / Troinex, à compter du 1^{er} août 2021.

Monsieur Zbinden dirige déjà un établissement primaire depuis plusieurs années. Fort de cette expérience et doté de solides compétences professionnelles et qualités humaines, il présente les exigences requises pour assurer des prestations de qualité à tous les élèves.

Un passage de témoin avec Madame Daniela Capolarello, directrice en charge de l'école de Troinex, et Monsieur Pascal Pécheur, directeur en charge de celle du Grand-Salève, est prévu afin de garantir la continuité dans le traitement des dossiers.

Au nom de la direction générale de l'enseignement obligatoire, j'exprime ma profonde reconnaissance à Madame Daniela Capolarello et à Monsieur Pascal Pécheur pour le travail de qualité accompli à Troinex et au Grand-Salève.

En vous remerciant d'avance de l'accueil que vous réserverez à Monsieur Zbinden, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes salutations les meilleures.

Signé : Eric Stachelscheid, Directeur général

Mme B. Hirsch précise que la Mairie rencontrera M. Zbinden à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre pour faire sa connaissance.

Fête des promotions : La formule habituelle des promotions ne pouvant être organisée cette année, la direction générale de l'enseignement obligatoire a demandé aux communes d'organiser des fêtes de fin d'année scolaire en respectant les règles suivantes :

- La fête doit se dérouler sur l'horaire scolaire.
- Elle doit être organisée localement, au niveau de l'école.
- Les activités doivent avoir lieu sans la présence des parents.
- Les activités se font en extérieur dans la mesure du possible.
- Les classes se tiennent à distance les unes des autres, elles ne se mélangent pas.

La Mairie a donc décidé d'organiser des activités diverses les jeudi et vendredi 1^{er} et 2 juillet durant les heures scolaires (de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00). Les activités prévues sont :

- Spectacle par classe ou éventuellement par groupe de 2 classes par la troupe de Théâtre Zanco (théâtre itinérant & pédagogique en mouvement).
- Création d'une œuvre collective et d'une mini-œuvre par élève de Land Art (art environnemental).
- Jeux divers en collaboration avec l'APE et la bibliothécaire.
- Jeux divers en collaboration avec les TSHM et le professeur de gymnastique de l'école.
- Maquillage pour tous les enfants (sur le bras).
- Atelier bricelets.
- Un goûter sera offert à tous les enfants.

Les 13 classes de l'école seront réparties sur les deux jours d'activités, soit 6 classes le jeudi et 7 classes le vendredi.

Les 8P auront une petite cérémonie, à part, le jeudi 1^{er} juillet à 15h00 avec la remise du traditionnel dictionnaire par la Mairie, ainsi qu'avec un atelier Hip-Hop.

Ces différentes animations seront organisées avec l'aide de jeunes, des scouts, de l'Amicale des sapeurs-pompiers, de l'APE et des collaborateurs communaux, que la Mairie remercie par avance.

Fête du 1^{er} Août : La Mairie a décidé que dans la mesure du possible, il y aurait une fête du 1^{er} Août, selon des modalités d'organisation encore à définir. L'Exécutif souhaite organiser une fête « en grand » (et pas décentralisée comme le feront certaines communes), mais le déroulement exact sera décidé lorsque les dernières décisions en matières sanitaires seront connues, vers la fin du mois de juin.

Equipe TSHM Salève et activités d'été : Mme B. Hirsch informe que les activités d'été auront lieu comme ces dernières années et telles qu'elles sont présentées dans le journal Troimag du mois de juin, avec un certain nombre de remplaçants au sein de l'équipe TSHM Salève. En effet, en raison de l'absence de certains travailleurs sociaux, la FASE a désigné un responsable *ad interim* pour les mois d'été, en attendant une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire.

5. Projets de délibérations

5.1 Délibération D229 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 55'000.- destiné à financer les travaux d'entretien des chemins piétonniers

La Présidente passe la parole à M. Ronchietto pour la lecture de la première partie du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021 (cf. Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le projet de réfection de différents chemins piétonniers de la commune présenté à la commission Développement durable et infrastructures,

vu le coût de ces travaux estimé, pour la première étape (priorité 1), à CHF 55'000.-,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver la réalisation des travaux de réfection d'une partie des chemins piétonniers de la commune (première étape).*
- 2. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- destiné à financer ces travaux.*
- 3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 de la Commune de Troinex, sur le compte 6150.00.31410.10.*
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D229 est approuvée à l'unanimité (15 voix).**

5.2 Délibération D230 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 85'000.- destiné à financer les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux usées (EU) au chemin Lullin

La Présidente cède à nouveau la parole à M. Ronchietto pour la lecture de la deuxième partie du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021 (cf. Annexe 1).

La Présidente ouvre la discussion.

Pour Mme Reymond-Dorsay, il y a un manque de clarté entre le rapport de la commission Développement durable et infrastructures et le point n°5 de la délibération D230. En effet, le rapport mentionne que « *s'agissant d'un réseau secondaire, l'entièreté de ce montant (CHF 85'000.-) sera remboursée par le FIA* », alors que la délibération D230 indique, en son point n°5, que « *ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA)* ». Mme Reymond-Dorsay aimerait donc obtenir des explications à ce propos.

M. Niederhauser explique à Mme Reymond-Dorsay que le point n°5 de la délibération est une « phrase-modèle » que le service des affaires communales demande à la commune d'utiliser. En effet, il arrive que le FIA n'accepte pas de prendre en charge certains frais accessoires d'un projet, notamment lorsqu'une pré-étude qu'il ne juge pas nécessaire a été réalisée. De même, lorsque des communes facturent au FIA les frais du travail réalisé par leurs services, ce dernier prend parfois en charge ces frais jusqu'à un certain montant uniquement. Il s'agit donc d'une petite réserve dans l'hypothèse où le FIA ne prendrait pas tous les frais en charge. M. Niederhauser précise néanmoins que le FIA prendra normalement en charge une grande partie du coût des travaux, voire sa totalité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le rapport des Services Industriels de Genève (SIG) sur l'état du collecteur d'eaux usées (EU) du chemin Lullin, sur le tronçon entre le carrefour avec le ch. de Saussac et le pont sur la Drize,

vu l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs civils Thomas Jundt, qui propose une remise en état du collecteur par le moyen d'un chemisage intérieur,
vu l'estimation du coût des travaux qui s'élève à CHF 85'000.- TTC,
vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver la réalisation des travaux de réfection du collecteur d'eaux usées du chemin Lullin par le moyen d'un chemisage intérieur.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 85'000.- destiné à financer ces travaux.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 85'000 au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.*
5. *De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.46120.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D230 est approuvée à l'unanimité (15 voix).**

5.3 Délibération D231 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 65'000.- destiné à financer les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux pluviales (EP) au chemin de la Grand-Cour

La Présidente donne la parole à M. Ronchietto pour la lecture de la troisième partie du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021 (cf. Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu les problèmes d'évacuation des eaux de surface constatés ces dernières années au chemin de la Grand-Cour en cas de fortes pluies qui ont provoqué plusieurs inondations, notamment dans la bibliothèque communale,
vu l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs civils Thomas Jundt, qui propose la création d'un nouveau réseau d'évacuation et d'un nouvel exutoire dans la Drize,
vu l'estimation du coût des travaux qui s'élève à CHF 65'000.- TTC,
vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 26 mai 2021,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver la réalisation des travaux de réfection du collecteur d'eaux usées du chemin de la Grand-Cour par le moyen d'un chemisage intérieur.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 65'000.- destiné à financer ces travaux.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette totale au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2022.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D231 est approuvée à l'unanimité (15 voix).**

La Présidente tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal pour leur vote. En effet, il était important que ces crédits soient votés lors de la présente séance car cela, permettra à la Mairie de déposer les demandes d'autorisation de construire (sous la forme d'APA) avant la fin du mois de juin.

6. Proposition de motion : Motion M41 du groupe PDC vert'libéraux : « Mesure de réduction du bruit routier à Troinex sur les routes cantonales ayant été identifiées comme dépassant régulièrement les normes en matière de bruit routier en abaissant la vitesse de circulation à 30 km/h »

La Présidente cède la parole à Mmes Tomassi et Latour pour la présentation de la motion M41. Mme Tomassi donne lecture de la motion suivante :

« Considérant :

- *Que la route de Troinex et la route d'Annecy connaissent une augmentation de trafic constante, avec les nuisances sonores y relatives*
- *Que les normes en termes de bruit routier sont prouvées être continuellement dépassées*
- *Que la prochaine arrivée sur la commune d'environ 1000 habitants (au Parc des Crêts) aura probablement pour conséquence un trafic et une pollution sonore encore plus importants*
- *Que la route de Troinex demeure un axe important à traverser pour l'ensemble des enfants qui se rendent à l'école primaire de Troinex*
- *Que le canton se penche actuellement sur une stratégie globale de modération de la vitesse sur le canton et qu'il semble dès lors opportun de l'interpeller maintenant à ce sujet*

Le Conseil municipal demande à la Mairie de déposer une demande urgente au Département des Infrastructures afin que celui-ci :

- *Entreprenne de suite toutes les démarches afin de réduire le bruit routier, notamment au moyen d'une réduction de la vitesse à 30 km/h, de jour comme de nuit, sur la route de Troinex*
- *Veille à des aménagements et contrôles adéquats pour que la limitation de vitesse soit respectée*
- *Fasse effectuer régulièrement des mesures du bruit ».*

Mme Latour explique en quelques mots le contexte de cette motion. En 2019, le canton de Genève a été dénoncé à la Cour des Comptes, qui a rendu son rapport en novembre 2020 dans lequel elle enjoint le canton et le département des infrastructures de prendre les mesures anti-bruit nécessaires qui n'avaient, jusqu'à cette date, jamais été mises en œuvre. Le département des infrastructures s'est donc saisi de cette recommandation et a mis en place une stratégie de réduction du bruit routier sur le canton. Il a envoyé aux communes un questionnaire et leur a transmis un document expliquant sa stratégie, qui consiste à abaisser la vitesse dans de nombreux secteurs situés dans les zones 1 et 2 afin de faire respecter les normes anti-bruit. Le texte explicatif indique qu'une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h engendrerait une diminution du bruit de moitié, ce qui représente trois décibels (dB) de moins. Il précise également qu'une telle mesure permettrait aux communes de maîtriser non seulement le trafic roulant en permanence, mais aussi les pics de bruit.

Le PDCom de Troinex prévoit déjà une réduction de la vitesse à 30 km/h (et donc également une diminution du bruit routier) dans un espace-temps de cinq ans. A ce propos, Mme Latour tient à remercier la Mairie d'avoir fait étudier cette problématique au bureau Trafitec SA, qui en a parlé à la commission Urbanisme, mobilité et grands projets dans le cadre du PDCom. Ce document indique que les axes qui posent problème à Troinex en raison d'un dépassement constant des normes anti-bruit sont les routes de Troinex, d'Annecy et de Marsillon.

Le groupe PDC vert'libéraux dépose la motion M41 lors de la présente séance essentiellement pour une question de temporalité. En effet, le département des infrastructures propose actuellement de

mettre en place des mesures anti-bruit sur tout le canton mais la commune de Troinex n'a pas été consultée car elle ne fait partie ni de la zone 1, ni de la zone 2. Or, les communes situées à proximité des frontières et qui sont traversées par des routes cantonales sont également soumises aux mêmes problèmes de circulation et de bruit. Certaines communes ont déjà agi et ont obtenu de la part du canton des aménagements sur les routes cantonales qui les traversent. Ainsi, pour Mme Latour il serait opportun que la commune de Troinex profite de l'initiative prise par le canton et qu'elle demande de prévoir des mesures anti-bruit sur la route de Troinex et, si possible, la route d'Annecy.

En raison de l'importante échéance à venir, qui est celle du dépôt du PDCOM avant l'été, M. Annen annonce que le groupe PLR propose le renvoi de la motion en commission Urbanisme, mobilité et grands projets.

M. Sizonenko dit regretter que le groupe PDC vert'libéraux n'ait pas associé les Verts à cette motion. Néanmoins, il estime que celle-ci est importante et que la question de la temporalité est tout à fait opportune. A son sens, il convient d'aller de l'avant avec cette motion. En effet, il s'agit simplement pour l'Exécutif d'envoyer une lettre au canton pour lui demander d'aller un peu plus vite dans la mise en place des mesures anti-bruit. Ainsi, M. Sizonenko estime que la motion n'a pas besoin de retourner en commission. Il ajoute également que certains chemins communaux sont des chemins de transit sur lesquels il conviendrait de se poser les mêmes questions.

Dans la mesure où les autorités communales déposeront à la fin du mois de juin le projet de PDCOM, qui prévoit déjà une mesure de normes anti-bruit sur la route de Troinex, Mme V. Hirsch explique que le groupe Hors-Parti considère que la motion ne fait que proposer une mesure déjà prise. Ce dernier groupe souhaite éviter qu'une telle motion ralentisse le processus de dépôt du PDCOM et se dit favorable à un renvoi de ladite motion en commission Urbanisme, mobilité et grands projets, à condition toutefois que cela n'empêche pas le dépôt du projet de PDCOM à la fin du mois de juin.

Selon M. Berthet, l'adoption de la motion ne ralentira pas le processus de dépôt du PDCOM et un renvoi de cette dernière en commission serait superflu. C'est pourquoi il propose de voter la motion lors de la présente séance.

Suite à ces interventions, Mme Latour demande à M. Niederhauser si le fait de demander au canton de mettre en place des mesures anti-bruit sur la route de Troinex retarderait le dépôt du PDCOM.

M. Niederhauser répond par la négative. Il estime néanmoins que la motion constitue une démarche qui se répète. A son sens, il appartient aux conseillers municipaux de décider s'ils jugent utile et nécessaire d'entreprendre cette démarche à travers la motion M41 et à travers le PDCOM ou s'ils estiment que la seule démarche par le PDCOM est suffisante.

Mme Latour relève que la motion permettrait à la commune de signaler au canton qu'elle est intéressée à faire partie de la stratégie qu'il met actuellement en place sur le territoire cantonal. Par ailleurs, cette motion n'aurait pas d'impact sur le fond et Mme Latour répète que son intérêt réside dans sa temporalité. Elle ajoute également que le rapport de la Cour des comptes fait mention du fait que le canton ne se concerta pas avec les communes ; la motion permettrait donc à la commune de s'aligner, en termes de temporalité, avec la stratégie cantonale.

M. Berthet fait remarquer que ce n'est pas parce que le projet de PDCOM sera déposé avant l'été que les instances politiques prendront connaissance de son contenu. En effet, le PDCOM sera analysé au sein de l'administration cantonale, pourrait être renvoyé à la commune et pourrait ne pas être validé avant un an. C'est pourquoi M. Berthet estime que cette motion n'est pas inutile.

Mme Latour rapporte que la situation s'est beaucoup dégradée sur la route de Troinex. En effet, de nombreux camions passent par cette route et certains d'entre eux roulent à une vitesse de 50 km/h, ce qui s'avère effrayant pour ceux qui attendent le bus sur le trottoir étroit (un mètre), surtout pour des parents avec des poussettes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote du renvoi de la motion M41 en commission Urbanisme, mobilité et grands projets :

➤ **Par 9 OUI (HP, PLR) et 5 NON, le Conseil municipal vote le renvoi en commission Urbanisme, mobilité et grands projets de la motion M41, avec demande que cette motion soit traitée le plus rapidement possible.**

Mme Latour demande s'il est, à ce moment-là et sur le plan légal, encore possible de mettre la motion à l'ordre du jour de la séance de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets qui aura lieu le

mercredi qui suit la présente séance.

M. Niederhauser répond à Mme Latour qu'il appartiendra à la commission de décider si elle souhaite déjà travailler sur la motion lors de sa prochaine séance. Dans la négative, il lui sera encore possible d'aborder ce sujet lors de sa séance du 28 juin.

Mme B. Hirsch fait remarquer que la motion doit dans tous les cas être votée par le Conseil municipal. Ainsi, que la commission traite ou non cette question au mois de juin, la motion ne pourra être acceptée, cas échéant, qu'à partir du mois de septembre.

Mme Latour comprend la remarque de Mme B. Hirsch, mais elle estime qu'il serait important que la commission puisse se prononcer déjà au mois de juin sur la motion.

7. Propositions individuelles et questions

Clôture métallique sur la piste BMX : Mme Latour rapporte que la clôture métallique qui entoure la piste de BMX est tirée jusqu'au sol, ce qui empêche la circulation de la petite faune.

M. le Maire fait remarquer à Mme Latour que la barrière a été installée quelques années auparavant déjà, en 2017. Il explique que celle-ci vise à empêcher les enfants de couper à travers la piste de BMX.

M. Niederhauser confirme que cette clôture a été installée à la demande des responsables du BMX et pour des questions de sécurité lorsque la piste a été remise en place entre 2016 et 2017. A cette période, il n'était pas forcément question de surélever les clôtures pour laisser passer la petite faune. M. Niederhauser se renseignera sur la possibilité de modifier la clôture.

Incident au local de vote : Mme Reymond-Dorsay rapporte que Mme Schneider-Bidaux et elle-même étaient présentes au local de vote la veille de la présente séance (dimanche 13 juin 2021). Des représentants du service des votations se sont présentés et ont constaté le bon déroulement des votations. Néanmoins, une citoyenne de Troinex a voulu exprimer sans retenue ses opinions politiques à l'intérieur et à l'extérieur du local de vote, ce qui est interdit, et a fini par traiter Mmes Schneider-Bidaux et Reymond-Dorsay de « Nazis ».

La Présidente précise qu'il a pourtant été simplement demandé à cette citoyenne de respecter la loi, à savoir de ne pas tenir de discussions sur les objets en cours dans le local de vote.

Pour M. le Maire, il ne s'agit pas d'un fait anodin et il remercie Mmes Schneider-Bidaux et Reymond-Dorsay de leur en avoir fait part.

Mme Latour demande à Mmes Schneider-Bidaux et Reymond-Dorsay si elles comptent en rester là. Elle se demande également si les autorités communales ne pourraient pas envoyer une lettre à la citoyenne en question.

La Présidente répond que l'incident a été relaté aux représentants du canton présents au local de vote. En outre, connaissant bien cette citoyenne, elle estime que le fait de lui envoyer une lettre envenimerait la situation. Ainsi, à son sens, il convient d'en rester là.

Pour M. Rüttimann, cet incident est inadmissible et il conviendrait que les autorités rédigent un courrier à l'attention de cette citoyenne.

La Présidente répète qu'à son sens, le fait d'adresser un courrier à cette personne serait contre-productif.

M. A. Odier estime qu'il s'agit d'une atteinte à un magistrat, peu importe la personne qui l'a commise. Ainsi, à son avis, la citoyenne en question doit recevoir un avertissement officiel de la part de la Mairie pour insulte à magistrat.

Selon Mme B. Hirsch, il serait préférable que l'avertissement vienne du service des votations. En effet, le fait que l'avertissement vienne d'une autorité extérieure à la commune permettrait de moins envenimer la situation et de ne pas alimenter la discussion par des échanges de courriers répétés entre les personnes concernées.

M. Sizonenko s'enquiert auprès de la Présidente de savoir si, en tant que présidente du bureau de vote, elle doit rédiger un rapport sur le déroulement des votations.

La Présidente répond à M. Sizonenko qu'un rapport d'incident doit être dressé. Elle explique toutefois qu'elle n'a pas inscrit cet incident dans le rapport car, à son sens, seuls les incidents de votations doivent y figurer.

M. le Maire indique que l'Exécutif se renseignera afin de déterminer à quelle autorité il écrira. Il estime qu'il ne sert effectivement à rien d'envenimer la situation, mais qu'il convient néanmoins de ne pas laisser cet incident sans suite.

Questionnement sur la salle du Conseil municipal : Mme Schneider-Bidaux rappelle que la commune comptera bientôt plus de 3'000 habitants, ce qui aura pour conséquence une augmentation du nombre de conseillers municipaux. Ainsi, à son sens, il conviendrait de réfléchir à l'adaptation de la salle actuelle (agrandissement, modification du mobilier, etc.) ou à tout autre aménagement qui permettra la bonne tenue des séances du Conseil municipal.

M. le Maire indique que l'Exécutif est conscient du fait que le Conseil municipal de Troinex comptera 19 membres lors de la prochaine législature et qu'il étudiera cette question.

8. Huis clos : Demande de naturalisation

La séance se poursuit à huis clos, pour l'examen d'une demande de naturalisation.

La Présidente lève la séance à 21h05.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Brigitte Schneider-Bidaux

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la commission Développement Durable et Infrastructures du 26 mai 2021

Travaux d'entretien de différents chemins piétonniers et réfections de collecteurs aux chemins Lullin et de la Grand-Cour

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Ce rapport fait état de trois sujets bien distincts, chacun soumis à votre approbation.

1. Réfection de différents chemins piétonniers dans la commune

Après un diagnostic de l'état de l'ensemble des chemins constitués en matière du Salève et malgré un entretien courant et ponctuel, cela ne suffit plus à les conserver en bon état.

Des travaux d'envergures sur des plus grandes surfaces sont nécessaires en procédant par une scarification de celles-ci et creusements sur 5 à 10 cm, d'un cylindrage (tassement) des fonds avec un engin de compactage, de la reconstitution des pentes et des alignements avec la fourniture et mise en place de matière du Salève.

Les critères déterminant l'ordre de priorité des interventions sont :

- La capacité drainante (formation de flaques ou de rigoles d'eau)
- L'accumulation ou la perte de matière, formation de seuils (mobilité réduite)
- Les élargissements nécessaires ou le rétablissement des alignements

Les travaux d'entretiens ont ainsi été répartis en trois phases d'interventions :

- | | | |
|--------------|---------------------|---------------------------|
| • Priorité 1 | 1410 m ² | Été 2021 - automne 2021 |
| • Priorité 2 | 410 m ² | Printemps 2022 - été 2022 |
| • Priorité 3 | 722 m ² | Printemps 2023 - été 2023 |

Les travaux d'entretien qui vous sont soumis ce soir pour approbation concerne ceux de la priorité 1 pour un montant de CHF 55'000.- TTC (basé sur les retours d'un appel d'offres).

La commission a voté à l'unanimité un crédit de CHF 55'000 et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D229 qui vous est présentée ce soir.

2. Réfection d'un collecteur d'eaux usées (EU) au chemin Lullin

En 2018, un rapport des SIG avait alerté la commune suite à une inspection périodique des collecteurs par caméra, faisant apparaître que le collecteur EU situé entre le regard du rond-point et le regard proche du pont sur la Drize (longueur environ 120 m) était en très mauvais état (fissures, trous à divers endroits) avec risque de pollution.

La Mairie a mené une étude dans laquelle trois options se profilaient :

- Option 1 : Ouverture de la route et remplacement du collecteur
- Option 2 : Réfection totale du collecteur (sur toute la longueur)
- Option 3 : Réfection partielle (uniquement les éléments endommagés)

Le choix s'est porté sur l'option 2 avec réfection totale du collecteur par l'introduction d'un chemisage intérieur structurant en fibre de verre, ne nécessitant pas d'ouvrir la route.

Préalablement, différents services du canton ont été consultés afin d'obtenir leurs avis pour mener à bien ce dossier et de s'assurer d'un financement FIA pour les travaux (Office cantonal de l'eau - service de la planification / SIG - exploitation réseau secondaire / FIA - Fond Intercommunal d'Assainissement).

Le budget pour cet assainissement se compose ainsi :

• Estimation travaux de génie-civile (chemisage) sur la base d'offres d'entreprises 62'000.- + 8'000.- de divers et imprévus	CHF 70'000 TTC
• Solde honoraires ingénieur civil	CHF 13'800 TTC
• Débours APA (autorisation)	CHF 1'200 TTC
TOTAL	CHF 85'000 TTC

L'adjudication des travaux se fera après un appel d'offres.

S'agissant d'un réseau secondaire, l'entièreté de ce montant sera remboursée par le FIA.

Une demande d'autorisation (APA) est nécessaire, avec une dépose du dossier d'ici fin juin afin de commencer les travaux dès septembre 2021.

La commission a voté à l'unanimité un crédit de CHF 85'000.- et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D230 qui vous est présenté ce soir.

3. Réfection d'un collecteur d'eaux pluviales (EP) au chemin de la Grand-Cour

La zone concernée est essentiellement devant la bibliothèque, ainsi que sur le côté du bâtiment.

Actuellement, lorsque de fortes pluies surviennent en même temps qu'une crue de la Drize, l'évacuation des eaux de surface au travers d'éléments existants (grilles, collecteurs) ne peut plus se faire.

Le clapet exutoire en place a pour but d'empêcher l'eau de la Drize de remonter pour se déverser dans la cour et par conséquent ne permet plus le déversement des eaux de surface.

Plusieurs inondations ont eu lieu, la dernière datant du 13 août 2020 où la bibliothèque a entièrement été inondée.

La Mairie a décidé de procéder à une étude et a fait appel à un ingénieur civil. Le projet prévoit la création d'un nouveau réseau d'évacuation avec deux grilles et un nouveau regard (clapet intérieur), ainsi qu'un canal exutoire déversant les eaux de surface dans la Drize mais situé environ 70 cm plus haut que celui existant.

Le budget pour cette réfection se compose ainsi :

• Estimation travaux génie-civil (45'000.- + 4'200.- de divers et imprévus)	CHF 49'200 TTC
• Honoraires géomètre (relevé des niveaux)	CHF 2'700 TTC
• Passage caméra	CHF 900 TTC
• Solde honoraires ingénieur civil	CHF 11'000 TTC
• Débours APA (autorisation)	CHF 1'200 TTC
TOTAL	CHF 65'000 TTC

L'adjudication des travaux se fera après un appel d'offres.

Ce crédit ne sera pas remboursé par le FIA, ce réseau n'étant pas considéré comme un réseau secondaire, mais uniquement destiné à des fins de protection (LEaux-GE, not. article 95 ; + directives CRAE, notamment article 57 + point 6.1).

Une demande d'autorisation (APA) est nécessaire, avec dépose du dossier d'ici fin juin afin de commencer les travaux dès septembre 2021.

La commission a voté à l'unanimité un crédit de CHF 65'000.- et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D231 qui vous est présentée ce soir.

Troinex, le 10 juin 2021

Jean-Jacques Ronchietto, rapporteur